

CONVENTION MEMBRE ASSOCIE



Course d'Orientation
Fédération Française



Edition
juin 2021

FFCO

DEMANDE DE CONVENTION DE MEMBRE ASSOCIE

DEPOSEE PAR L'ORGANISME

Nom

n° SIRET code APE

Statut (*catégorie juridique*)

Objet

Adresse

Téléphone(s)

Mail / Site

Représenté par

Qualité

Motivations

Date, cachet et signature

Pièces à joindre à la demande :

- Récépissé de déclaration de création de l'association et copie des statuts pour les associations loi 1901
- Attestation d'agrément Jeunesse et Sports (si c'est le cas)
- Certificat d'identification au répertoire national des entreprises et leurs établissements et extrait du kbis
- Chèque libellé à l'ordre de la FFCO (cf. « tarifs Affiliations, licences, TP » - <https://www.ffcoorientation.fr/licencie/clubs/>)



CONVENTION DE MEMBRE ASSOCIE

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la Fédération Française de Course d'Orientation et de son partenaire, à qui elle octroie le statut de "Membre Associé".

Article 2 - Engagement de la Fédération Française de Course d'Orientation

La Fédération s'engage, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses organes déconcentrés à :

- informer le Membre Associé des différents appels d'offres ou consultations parvenus au secrétariat fédéral pouvant les concerner (équipements, ESO, formation)
- faire la publicité du membre associé :
 - o par insertion de son logo et du descriptif de sa structure sur le portail fédéral
 - o par insertion d'un rédactionnel (fourni par ses soins) de ¼ page une fois par an dans le bulletin fédéral CO'mag
- inscrire le Membre Associé sur la liste des destinataires du CO'mag
- accorder la possibilité d'utiliser le sigle FFCO et la mention "Membre Associé à la Fédération Française de Course d'Orientation"

Article 3 - Engagement du Membre Associé

Le Membre Associé s'engage à :

- respecter les statuts, le règlement intérieur et tous règlements fédéraux en vigueur
- promouvoir l'ensemble des actions fédérales
- proposer un encadrement qualifié reconnu par la fédération
- participer aux activités de la fédération et de ses organes déconcentrés
- laisser la priorité aux manifestations fédérales prévues au calendrier officiel
- faire figurer sur ses dépliant publicitaires sa collaboration avec la FFCO en apposant le logo fédéral
- déclaration des travaux cartographiques auprès du référent départemental
- référencer les parcours permanents de course d'orientation réalisés sur le portail FFCO et sur le portail « Espace loisir IGN » <http://espaceloisirs.ign.fr/fr/communautes/federation-francaise-de-course-d-orientation-ffco>

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature et valable jusqu'au 31/12.

Elle doit être renouvelée chaque année par le biais du formulaire d'adhésion reçu à cet effet.

Les demandes déposées au cours du dernier trimestre seront automatiquement reconduites, gratuitement l'année suivante.

Article 5 - Modalités de fonctionnement

Le membre Associé entretiendra des relations privilégiées avec le Comité Départemental et la Ligue.

Fait le _____

Pour la FFCO, le Président Jean-Philippe STEFANINI

Lu et approuvé

Fait le _____

Pour le Membre Associé (*nom-prénom*)

Lu et approuvé

